

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2023

---

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 596

présenté par

Mme Meynier-Millefert, M. Daubié, M. Ardouin, M. Metzdorf, M. Laronneur, M. Lamirault,  
M. Guillemard, M. Marchive, Mme Chandler, M. Bouyx et Mme Clapot

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 11 après la dernière occurrence du mot :

« santé »,

insérer les mots :

« , des représentants des internes en médecine et des étudiants en santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'un des objectifs de la présente proposition de loi consiste à conférer aux conseils territoriaux de santé (CTS) la mission d'améliorer l'accès aux soins notamment par la construction d'outils incitatifs à l'installation de professionnels de santé.

Compte tenu que les internes et les étudiants de la filière, en qualité de futurs installés, sont directement concernés par cette prérogative des CTS, il paraît logique d'attribuer une place aux représentants de ces publics au sein de ces instances.

Tel est l'objectif du présent amendement suggéré par l'ANEMF (Association Nationale des Etudiants en Médecine de France) et ReAGJIR (Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants).